



# Conseil économique et social

Distr. générale  
23 juin 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

#### Groupe de travail en matière de roulement et de freinage

#### Soixante-dix-huitième session

Genève, 16-19 septembre 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session<sup>1, 2</sup>

qui se tiendra au Palais des Nations à Genève du 16 septembre 2014 à 14 h 30  
au 19 septembre 2014 à 12 h 30.

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Systèmes actifs de freinage d'urgence.

---

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfage.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfage.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([grrf@unece.org](mailto:grrf@unece.org)). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONU (salle C.337, au troisième étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont accès au système de diffusion électronique des documents (ODS) ouvert au public, à l'adresse suivante: [documents.un.org/](http://documents.un.org/).

<sup>2</sup> Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=m9seGt>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent appeler le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.



3. Règlements n<sup>os</sup> 13 et 13-H (Freinage):
  - a) Système de contrôle de stabilité (ESC);
  - b) Attelages automatiques (ACV);
  - c) Formulation plus précise des dispositions;
  - d) Symboles relatifs au freinage dans le Règlement n<sup>o</sup> 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs);
  - c) Autres questions.
4. Règlement n<sup>o</sup> 55 (Pièces mécaniques d'attelage).
5. Freinage des motocycles:
  - a) Règlement n<sup>o</sup> 78;
  - b) Règlement technique mondial n<sup>o</sup> 3.
6. Règlement n<sup>o</sup> 90 (Garnitures de frein assemblées de rechange).
7. Pneumatiques:
  - a) Règlement technique mondial sur les pneumatiques;
  - b) Règlement n<sup>o</sup> 117;
  - c) Règlement n<sup>o</sup> 54;
  - d) Autres questions.
8. Systèmes de transport intelligents (STI).
9. Équipement de direction:
  - a) Règlement n<sup>o</sup> 79;
  - b) Système de maintien dans la voie (LKAS) et systèmes d'aide aux manœuvres de stationnement (PAS).
10. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA):
  - a) Rapport du groupe informel de l'IWVTA et activités des sous-groupes;
  - b) Règlement sur le montage des pneumatiques;
  - c) Règlement n<sup>o</sup> 13-H;
  - d) Autres questions.
11. Échange de vues sur les innovations, les systèmes d'automatisation et les voitures autonomes:
  - a) Faits marquants de la session d'avril 2014 du CTI;
  - b) Échange d'informations.

12. Questions diverses:
  - a) Faits marquants des sessions de mars et de juin 2014 du WP.29;
  - b) Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3);
  - c) Définitions et acronymes;
  - d) Autres questions.
13. Élection du Bureau.

## **II. Annotations**

L'ordre du jour annoté sera publié avant la session du GRRF (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2014/18/Add.1).

---